



Notre devise
La solidarité et le travail de chacun au profit de tous
Charles HEBRARD

www.fnom.com

L'OFFICIER MARINIER



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

n° 377 Juin 2017

72^{ème} année

L'organisation de la cyberdéfense française

Pour faire face aux risques et aux menaces qui pèsent sur des systèmes d'information devenus indispensables au fonctionnement de la Défense et aux missions conduites par les armées, le ministère s'est doté d'une organisation cyberdéfense. Plusieurs acteurs complémentaires travaillent ensemble, en collaboration avec différents partenaires, pour une cyberdéfense efficace et performante.

Les acteurs de la cyberdéfense

Une chaîne de commandement opérationnel interarmées et ministérielle, placée sous l'autorité du chef d'état-major des armées et intégrée au sein du Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO), a été mise en place pour organiser et conduire la cyberdéfense militaire.

Un officier général a été désigné pour commander cette chaîne opérationnelle. Dans le cadre de ses attributions, il exerce une double fonction : sa responsabilité est à la fois opérationnelle au sein du CPCO, pour la planification, la coordination, et la conduite des opérations de défense des systèmes d'information du Ministère et des armées, et transverse, pour animer et coordonner les travaux relatifs au domaine de la cyberdéfense et à sa montée en puissance au sein des trois armées.

Pour une réaction rapide en cas de menace, le Centre d'Analyse de Lutte Informatique Défensive (CALID) est le bras armé du ministère de la Défense. En collaboration avec les autres entités ministérielles en charge de la sécurité informatique, il participe en permanence à la protection des systèmes d'information. Il surveille les réseaux du ministère, détecte les anomalies mettant en danger les systèmes d'information et agit en conséquence.

Le pendant technique de la cyberdéfense est confié à la Direction Générale de l'Armement (DGA), au pôle « sécurité des systèmes d'information ». En partenariat avec le monde industriel, la DGA-Maîtrise de l'Information (DGA-MI) favorise l'innovation et le développement de solutions techniques inédites et performantes. De manière coordonnée, la DGA-MI approfondit la recherche selon cinq axes : cryptographie, méthodes formelles, sécurité des systèmes d'exploitation et des réseaux, électronique sécurisée et logiciels embarqués, analyses et manipulation des codes logiciels.

Le Réseau cyberdéfense de la Réserve Citoyenne (RCC) a pour objectif de sensibiliser

la Nation aux enjeux de la cyberdéfense. Le réseau de la RCC fonctionne sur le principe de groupes de travail, chacun mené par un chargé de mission. Chaque groupe opère sur une thématique définie : élus et journalistes, jeunes, évolution de l'engagement citoyen, thinks tanks et réflexion stratégique, Petites et Moyennes Entreprises (PME/PMI), grandes entreprises et les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV).

Enfin, un travail étroit est assuré avec l'ensemble des services du ministère de la Défense en charge de la sécurité des systèmes d'information (opérateur, DPSD, etc...).

Les partenaires du ministère de la Défense

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), rattachée au Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), sous l'autorité du Premier ministre, constitue un partenaire privilégié et un soutien actif pour le ministère de la Défense.

En outre, le ministère de la Défense entretient un lien étroit avec le ministère de l'Intérieur, et le ministère des Affaires Étrangères.

Les opérateurs d'importance vitale (OIV) liés à la défense et les industriels participants aux systèmes d'information de la Défense contribuent également à la protection des systèmes d'information.

Une coopération internationale est constamment entretenue avec l'OTAN, l'Union Européenne et d'autres organisations internationales. L'OTAN a adopté un concept de cyberdéfense en mars 2011. Pour promouvoir la coopération en matière de cyberdéfense, l'organisation a mis en place dès 2008 le centre d'excellence en cyberdéfense de Tallinn (NATO CCD COE), en Estonie. La France a adhéré à ce centre d'excellence et un officier français y est détaché depuis l'été 2013. De son côté l'Union Européenne se dote peu à peu de structures visant à faire face aux menaces cybernétiques. L'ENISA (European Network Information Security Agency / Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information), basée à Hérahkion en Crète, assiste les pays qui le souhaitent. La France construit un cercle très restreint de partenaires de confiance avec lesquels des échanges opérationnels très approfondis sont menés.

Enfin, des coopérations bilatérales sont développées avec les partenaires traditionnels du ministère de la Défense.

Source : Ministère de la Défense



Sylvie Goulard, ministre des Armées

Sur proposition du Premier ministre, **Edouard Philippe**, le président de la République, **Emmanuel Macron**, a nommé **Sylvie Goulard** ministre des Armées le mercredi 17 mai 2017

ÉDITO

Le bénévolat

En cette période un peu mouvementée de la vie républicaine, j'ai envie de rappeler ici que nombre d'associations en France vivent grâce au bénévolat. Et cela fait la vie de tous les jours. La FNOM, et ses 22 associations, n'y échappe pas.

Mais qu'est-ce que le bénévolat ?

Les définitions qui suivent ne sont pas de moi. Je n'ai retenu que ce qui s'applique à notre fédération !

Le bénévole occupe une place spécifique dans la société civile, complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré. Il apporte sa contribution à des organismes existants, en tant qu'acteur de renouvellement, de complément de soutien ou d'innovation en respectant les principes fondamentaux suivants :

- « le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles, lesquelles sont très diverses : être utile à la société, défendre une juste cause, occuper son temps libre, avoir une vie sociale, acquérir une compétence ;
- le bénévolat doit être accessible à toute personne indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la race, des options philosophiques ou religieuses, ou encore de la condition physique, sociale ou matérielle ;
- le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine ;
- le bénévolat est attentif aux besoins dans la société et stimule la participation de la collectivité pour y répondre.
- Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité ainsi que l'intégration et la participation sociale ».

Ce petit rappel pour féliciter et rendre hommages à tous ceux dans notre fédération et ses associations affiliées qui œuvrent sans compter les heures, ni le temps qu'ils consacrent aux démarches diverses et variées, aux permanences, aux dossiers qu'ils remplissent, au réconfort qu'ils apportent à celles et ceux qui souffrent de la solitude, c'est grâce à eux que notre fédération et ses associations perdurent. Un grand merci pour leur abnégation.

Jean-Michel BOUCHEZ
Président

Lancement du programme de rénovation des frégates furtives FLF

La Direction générale de l'armement (DGA) a notifié le 2 mai 2017 à DCNS le marché de rénovation de trois des cinq Frégates de type La Fayette (FLF) en service dans la marine.

Cette notification est conforme à la décision de **Jean-Yves Le Drian**, ministre de la Défense, prise en comité ministériel d'investissement, de lancer cette rénovation, en complément de la réalisation du programme de Frégate de Taille Intermédiaire (FTI), afin de maintenir un format de quinze frégates de premier rang dans la marine pendant la phase de transition qui accompagnera la livraison des frégates FTI à partir de 2023. Le chantier de rénovation, qui débutera en 2020, sera effectué à Toulon en cohérence avec les arrêts techniques programmés



des frégates. La première FLF rénovée sera livrée en 2021.

Conçues pour remplir des missions de prévention, de protection et d'intervention, les frégates type La Fayette contribuent à la gestion des crises et à la protection des intérêts français à travers le monde. Elles sont entrées en service entre 1996 et 2001. La rénovation concernera la plateforme et le système de combat. Elle comportera entre autres des travaux de rénovation de la structure et des

systèmes électroniques et informatiques permettant de gérer les installations du navire (propulsion, appareil à gouverner, usine électrique...). S'agissant du système de combat, le système de direction de combat, qui gère les senseurs et les armes, sera

remplacé par une version dérivée de celui du porte-avions Charles-de-Gaulle, les liaisons de données tactiques seront modernisées et le système de défense anti-aérienne CROTALE remplacé par 2 lanceurs SADRAL rénovés. Enfin, les FLF seront dotées d'une capacité anti-sous-marine, avec l'intégration d'un sonar de coque et de contremesures anti-torpilles.

Source : Ministère de la Défense

Au sommaire

Édito.....	1
Fédération.....	2
Rubrique des OM en activité.....	2
Infos sociales et administratives.....	3 et 4
Vie des associations.....	5 à 10
Nécrologie.....	11
À lire.....	11
Souvenirs, souvenirs.....	12